

Lecoutre

Nom : *Lecoutre*  
Prénoms : *Joachim* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *1519*  
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

Né le *21 janvier 1887* à *Hucquiers* canton  
du dit *Samer* département du *Pas-de-Calais* résidant  
à *Samer* canton du dit *Samer* département  
du *Pas-de-Calais* profession d' *instituteur public*  
fils de *Antoine, Joseph, Alexandre* épouse *Marion, née Daragon, née Gendron*, domiciliés  
à *Samer* canton du dit *Samer* département du *Pas-de-Calais*

N° *18* de tirage dans le canton de *Samer*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature et les dépenses.)  
Compris dans la *première* partie de la liste en *1908*  
Compris dans la *partie* de la liste en  
Compris dans la *partie* de la liste du recrutement cantonal (*partie* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au *147<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie* à compter  
du *6* Octobre *1908* arrivé au corps le *6* Octobre *1908*  
immatriculé sous le N° *13222* Soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour  
Certificat de bonne conduite : *Accordé*  
Passé dans la *disponibilité* de l'armée active le *28* Septembre *1910*  
Rappelé à l'activité Décret de Mobilisation Générale  
du *1<sup>er</sup>* Août *1914*, arrivé au corps, le *3* août *1914*  
*Disparu le 22 Janvier 1916 à Hautmont (Nord) présumé  
prisonnier. No. G. C. n° 1684-6 Juillet 1916. Lettre finale  
du 28 Janvier 1918 par jugement déclarant de décès*  
Passé dans la *disponibilité* de l'armée active le

Dans l'armée active.

Dans l'armée active.  
Indication des corps où (mais les jeunes gens sont affectés (3)).

Dans l'armée active.  
Régiment d'Infanterie  
Régiment d'Infanterie de Sedan *147<sup>e</sup>*  
Dans la disponibilité  
ou  
dans la réserve  
de  
l'armée active.  
Régiment de S-Omer *147<sup>e</sup>*  
Régiment d'Infanterie *147<sup>e</sup>*  
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'habitation ou d'absence.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

rendu le 22 Mars 1910 par le Commandant de Boulogne sur son brevet inscrit sur les registres de l'Etat civil de la commune de St-Etienne en date du 27 Mai 1910. Que la C. S. P. D. M. J. du 3 Janvier 1914. hors pour la France.

Numéro de contrôle spécial du recrutement.  
*444*  
*544*  
*443*

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l' *147<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
du *30* Août au *21* *7<sup>me</sup>* 1912.  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l'  
du au  
Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l'  
du au  
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le  
Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. Art. 4 de la loi.

Guerre. — Registre matricule. — 17-89-1905. [496]